



## LIGUE DE TIR DE FRANCHE COMTE

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR

Samedi 23 Septembre 2017 à 09 H 30

#### Salons du Restaurant Thierry GARNY - 2, Route de Besançon 25480 PIREY

Le Samedi 23 Septembre 2017, à 9 heures 30, les membres du Comité Directeur de la Ligue de Tir de Franche-Comté se sont réunis dans les salons du Restaurant Thierry GARNY 2, Route de Besançon 25480 PIREY, sur convocation écrite (courriel) du Secrétaire Général, M. Pierre VIVIER.

Cette réunion du Comité Directeur est présidée par M. Jean VIEILLE-PETIT, Président de la Ligue Régionale de Tir de Franche-Comté

**Présents** : Thierry BAUGEY – Carlos DOS SANTOS - Michel HINTZY - Roland KELLER - Pascal MILLET - Michel PETETIN  
Bernadette PONTET – Olivier THEULIN - Jean VIEILLE-PETIT - Marc-Olivier FONTAINE - Jacques LAUNAY.

**Excusés** : Bernard BANDERIER - Jérémy MONNIER - Jean-Claude PALAMARCZUK - Gilles BAUDIN – Fernand PACHECO  
Pierre VIVIER

**Absents** : Néant

Le quorum étant atteint, le Comité peut valablement délibérer sur l'ordre du jour tel que décrit sur la convocation adressée à l'ensemble de ses membres :

- 1- Lancement de la saison 2017 - 2018
- 2- Evolution des tarifs Ligue : Maintien des tarifs actuels ou augmentation à déterminer pour proposition aux clubs lors de l'A.G du Novembre
- 3- Aides aux clubs : Aide exceptionnelle et aides ordinaires (situation actuelle et modalités de reconduction)
- 4- Préparation de l'A.G. du 12 Novembre et détermination de l'ordre du jour
- 5- Fusion des Ligues de Franche-Comté et de Bourgogne : situation du dossier
- 6- Questions diverses

#### 1 - Lancement de la saison 2017-2018

Lancement officiel de la saison 2017-2018 par le Président de Ligue.

En prérequis, le calendrier régional de la CGS a été établi lors d'une réunion fin Août. Manquent encore quelques calendriers départementaux pour synthétiser toutes les compétitions et établir le calendrier des formations.

#### 2 - Evolution des tarifs

##### 2a - Aide à la participation et prime au podium

Sur proposition de Roland KELLER, Trésorier Général et Michel HINTZY, Trésorier adjoint, les aides à la participation aux Championnats de France et les primes de podiums évoluent comme indiqué sur les annexes I et II.

Roland KELLER précise par ailleurs que les présidents de clubs doivent respecter les délais de sollicitation et fournir toutes les informations nécessaires au versement de ces primes indiqués sur les documents de référence.

Les évolutions de tarif sont votées à l'unanimité.

##### 2b - Prime d'arbitrage

La prime d'arbitrage est également réévaluée à 10 € la demi-journée. Les règles de versement n'évoluent pas, la prime étant payée au-delà de la 8ème demi-journée d'arbitrage.

L'évolution de la prime d'arbitrage est votée à l'unanimité moins une abstention.

### **3 - Aides aux clubs**

#### **3a - Aides ordinaires**

Le club de Vesoul Andelarre sollicite une aide complémentaire pour assurer l'achat d'une armoire forte permettant d'améliorer la sécurisation de son site.

Décision est prise à l'unanimité de rattacher cette demande à celle actuellement en cours pour ce club et de compléter le versement effectué à hauteur de la somme maximale prévue par le règlement financier de la Ligue.

#### **3b - Aides à titre exceptionnel**

En préambule, le Président souhaite partager les remerciements reçus des clubs de Maizières et de l'USPV pour le versement des aides exceptionnelles.

Les demandes d'aides à titre exceptionnel des clubs suivants ont été étudiées et comités et validées à l'unanimité :

- Canton de Marnay (matériel de tir)
- Pouligney-Lusans
- La Gâchette d'Or
- US Baume-les-Dames Tir

La demande du club de Saint-Vit a été rejetée au motif que le club n'a pas participé aux AG de Ligue comme précisé dans le règlement des aides exceptionnelles.

#### **4a - Préparation de l'AG du 12 Novembre**

##### **4a - Ordre du Jour**

Ordre du jour habituel sur cette AG ordinaire.

##### **4b - Documents**

le secrétaire adjoint rappelle aux membres du comité qui ont une présentation à faire de bien vouloir lui transférer les documents afin de préparer le diaporama.

#### **5 - Fusion des Ligues Bourgogne / Franche-Comté**

Philippe CROCHARD, Président de la FF Tir a envoyé une proposition de maintien de la situation actuelle des Ligues au ministère des sports. Le délai de réponse ayant été dépassé, la fusion des Ligues n'est pas à l'ordre du jour à cette heure.

#### **6 - Questions diverses**

##### **6a - Paiement des vacances en retard de Gilles BAUDIN**

Gilles BAUDIN souhaitait une clarification sur la possibilité d'assurer des vacances payées tout en ayant le statut d' élu de la Ligue.

A la question posée au Directeur Technique National par Gilles, la réponse donnée a été la suivante :

« Un élu d'une ligue peut prendre un poste de formation mais ne peut être payé sous forme de vacances pour une action de formation, mais il peut exercer une activité rémunérée dans tous les autres champs (stages d'entraînement par exemple) ».

En l'état, les 8 vacances assurées sur la saison précédente par Gilles ne devraient pas être payées, mais après proposition du Président et vote du comité (unanimité moins une abstention), elles le seront à titre exceptionnel sur le budget de la formation.

Afin de ne pas rencontrer le même type de difficultés à l'avenir, il est préférable de coopter et non d'élire un formateur titulaire d'un CQP ou d'un diplôme d'Etat afin qu'il puisse prétendre au paiement de vacances.

##### **6b - Démission de Gilles BAUDIN : Remplacement au poste de REL**

Gilles BAUDIN ayant démissionné pour raisons personnelles du comité directeur de la Ligue et de son poste de Responsable Formation de la Ligue, il convient de pourvoir rapidement à son remplacement sur ce poste technique. Un appel à candidature va être lancé auprès des membres de la Ligue présentant un profil de spécialisation compatible avec la tenue de ce poste afin d'assurer la reprise de la fonction au plus vite.

### **6c - Evolution des commissions Formation et Détection Entraînement**

Suite à l'obtention de son Brevet d'Entraîneur 1<sup>er</sup> degré (BFE1), Marc-Olivier FONTAINE est coopté à l'unanimité dans les deux commissions citées en titre.

### **6d - Evolution des règles de fonctionnement des stages animateurs / initiateurs**

Sur proposition d'Olivier THEULIN, RFL de la Ligue les stages de formation des animateurs et initiateurs seront organisés comme suit :

#### **Effectif des cessions et choix des candidats**

- \* Formation limitée à 12 stagiaires par cession dans la limite de 2 candidats par club par saison
- \* Il peut être dérogé à la règle si la cession n'est pas complète
- \* Candidatures retenues dans l'ordre des inscriptions.

#### **Règlement financier des formations**

Les frais de formation sont pris en charge par la Ligue à condition que :

- \* Le candidat soit licencié dans la Ligue de Tir de Franche-Comté
- \* Le candidat ait suivi la totalité des journées de formation. En cas d'absence justifiée, il sera proposé au candidat un rattrapage sur la saison suivante
- \* Le candidat ait obtenu son diplôme.

Pour les clubs accueillant les formations, le forfait de dédommagement qui s'élève à 100 € intègre :

- \* La location des installations
- \* Le repas des bénévoles du club, présents lors de la journée de formation.

Les modalités d'organisation sont validées à l'unanimité des présents.

### **6e - Préparation du match triangulaire**

Le traditionnel Match Triangulaire Franche-Comté-Lorraine-Nord Pas de Calais aura lieu les 27 et 28 Octobre 2017 à La Madeleine (59).

Carlos DOS SANTOS souligne la difficulté à trouver des tireurs candidats pour participer à ce match, d'autant plus lorsque l'on se place dans le strict respect des règles d'origine du match.

### **6f - Transmission des données de non renouvellement aux préfectures**

Suite à une demande de la Préfecture du Territoire de Belfort, Gérard QUIRIN, interroge le Président de Ligue sur la règle à appliquer en l'état. Le président de Ligue précise qu'il n'existe aucune obligation légale en la matière et propose d'appliquer la règle utilisée par le Président de la FF Tir qui, en tant que président de club, transmet à la Préfecture les non renouvellements de la saison précédente.

### **6g - Match des Qualifiés France**

Le Match des Qualifiés France EDT est suspendu cette saison. L'épreuve accueille de moins en moins de tireurs et les coaches estiment que sa proximité avec les Championnats de France le rend plus pénalisant que bénéfique pour les tireurs.

### **6h – Délégation de signature des dossiers de subvention**

Le Président demande au comité de lui accorder, ainsi qu'au Trésorier et au Trésorier adjoint, procuration pour instruire l'ensemble des dossiers de subvention de la saison.

La procuration est accordée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt les débats et lève la séance à 13 H 00

Fait à Besançon, le 22 Novembre 2017

Le Président,  
Jean VIEILLE-PETIT

Le Secrétaire Adjoint  
Marc-Olivier FONTAINE



## LIGUE DE TIR DE FRANCHE COMTE

### AIDE A LA PARTICIPATION ET RECOMPENSES AUX RESULTATS

#### 1. Aide à la participation :

CHAMPIONNATS DE FRANCE	Individuel Adultes et Jeunes		60 €
	Equipe CDFC Adultes	5 tireurs	300 €
	Equipe CDFC Ecole de Tir	3 tireurs	180 €

#### 2. Récompenses aux résultats :

CHAMPIONNATS DE FRANCE	Individuel Adultes et Jeunes	1er	80 €
		2ème	70 €
		3ème	60 €
	Equipe (dont CDFC)	1er	80 €
		2ème	70 €
		3ème	60 €
CHAMPIONNATS D'EUROPE JEUX MEDITERRANEENS	Individuel	1er	250 €
		2ème	150 €
		3ème	100 €
	Equipe par tireur	1er	250 €
		2ème	150 €
		3ème	100 €
CHAMPIONNATS DU MONDE JEUX OLYMPIQUES	Individuel	1er	400 €
		2ème	300 €
		3ème	250 €
		Finaliste	200 €
	Equipe par tireur	1er	400 €
		2ème	300 €
		3ème	250 €